



Ministère  
de la Sécurité  
publique



# Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics

- *Commission Viens* -

Présentation des services correctionnels

15 mai 2018



# Offre de services en matière correctionnelle

# Plan de présentation

## 1. Offre de services en matière correctionnelle

- 1.1 Portrait
- 1.2 Structure organisationnelle
- 1.3 Assises
- 1.4 Valeurs
- 1.5 Statistiques



# Plan de présentation

## 2. Offre de services à l'égard de la clientèle

- 2.1 Éclairage à la cour
- 2.2 Prise en charge
- 2.3 Infrastructures
- 2.4 Programmes
- 2.5 Collaboration avec les partenaires
- 2.6 Mesures de remise en liberté
- 2.7 Retour dans la communauté

## 3. Défis



# 1. L'organisation des services correctionnels au Québec

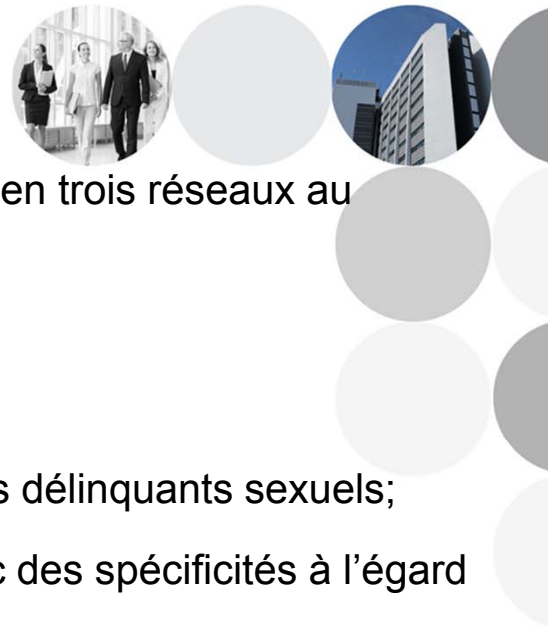
## 1.1. *Portrait général*

### Incarcération au Canada

- Les provinces et territoires prennent en charge :
  - Les personnes condamnées à une peine de détention de deux ans moins un jour;
  - Les personnes prévenues;
  - Les personnes condamnées à une peine dans la communauté.
- Au fédéral, Service correctionnel Canada prend en charge les personnes condamnées à une peine de deux ans et plus.



## 1.1. Portrait général et Nord-Côtier



La gestion des Services correctionnels est séparée en trois réseaux au Québec (Est - Centre - Ouest) et comprend :

- 18 établissements de détention :
  - 2 pour femmes;
  - l'Établissement de détention de Percé pour les délinquants sexuels;
  - l'Établissement de détention de Sept-Îles avec des spécificités à l'égard de la clientèle autochtone.

## 1.1. Portrait général et Nord-Côtier Suite



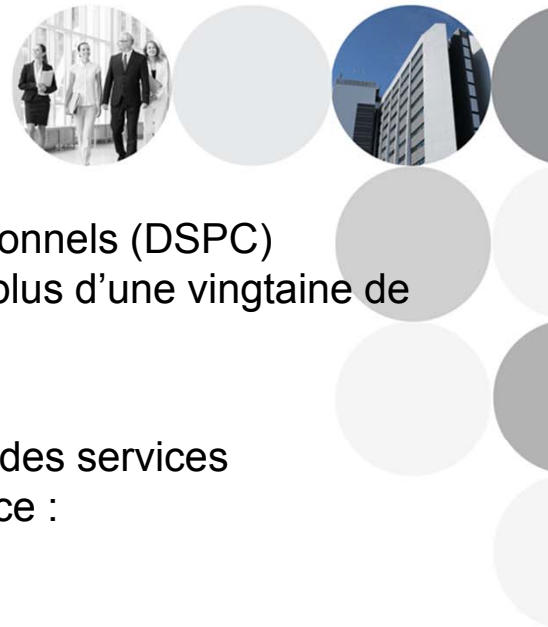
Chaque réseau est responsable de plusieurs régions et la Côte-Nord relève du réseau correctionnel de l'Est-du-Québec.

La Côte-Nord possède :

2 établissements de détention :

- Sept-Îles (avec spécificités autochtones) : 55 places
- Baie-Comeau : 107 places

## 1.1. Portrait général et Nord-Côtier Suite



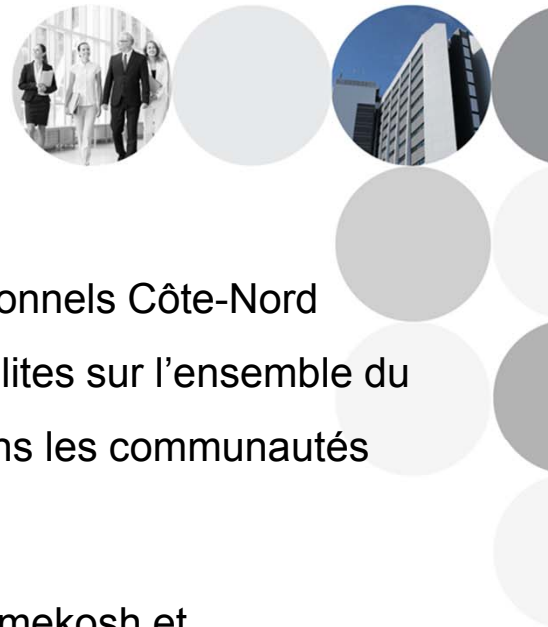
17 directions des services professionnels correctionnels (DSPC)  
anciennement nommées bureau de probation et plus d'une vingtaine de  
points de services en région

La région de la Côte-Nord possède une direction des services  
professionnels correctionnels et un point de service :

- Direction : Sept-Îles
- Point de service : Baie-Comeau



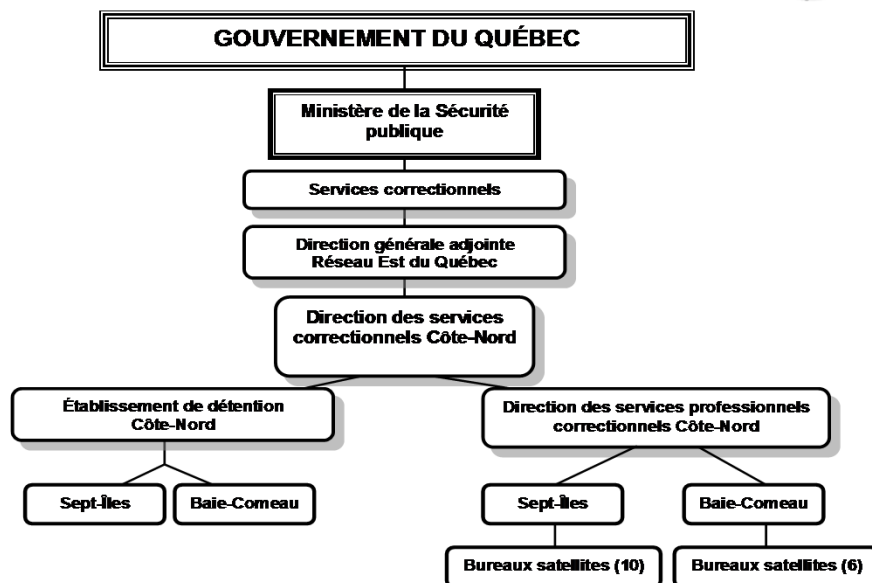
## 1.1. Portrait général et Nord-Côtier Suite



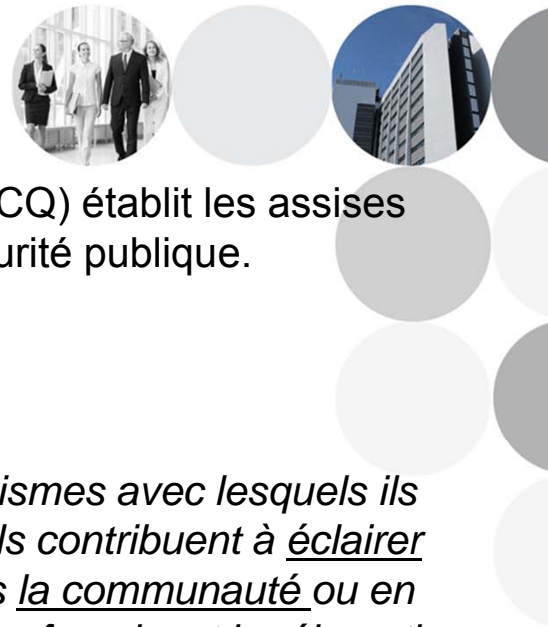
La Direction des services professionnels correctionnels Côte-Nord (DSPC-CN) possède également 16 bureaux satellites sur l'ensemble du territoire Nord-Côtier dont 6 bureaux satellites dans les communautés autochtones :

Pessamit, Mingan, Natashquan, Pakuashipi, Matimekosh et Kawawachikamach

## 1.2. Structure organisationnelle Organigramme

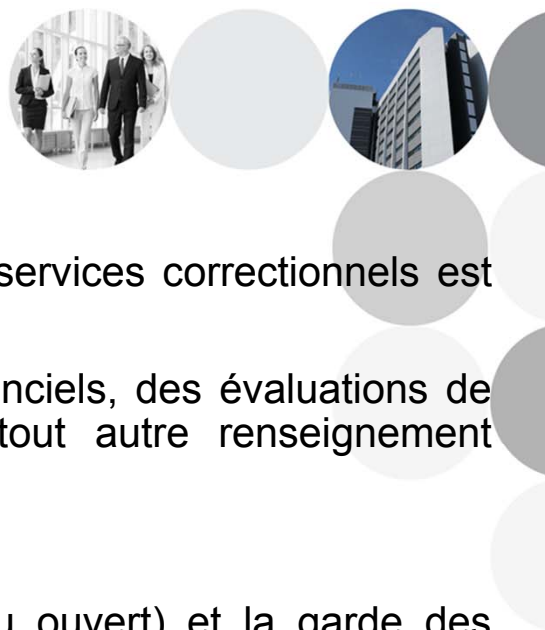


### 1.3. Assises



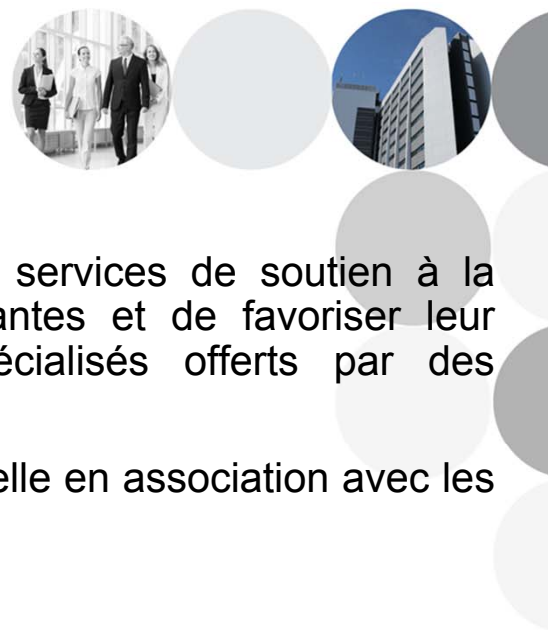
- La Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ) établit les assises des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique.
- L'article 3 de la LSCQ définit le mandat :
  - *En collaboration avec les institutions et les organismes avec lesquels ils partagent leur mission, les Services correctionnels contribuent à éclairer les tribunaux et assurent la prise en charge, dans la communauté ou en détention, des personnes qui leur sont confiées en favorisant la réinsertion sociale des personnes contrevenantes.*

## 1.3. Assises Suite



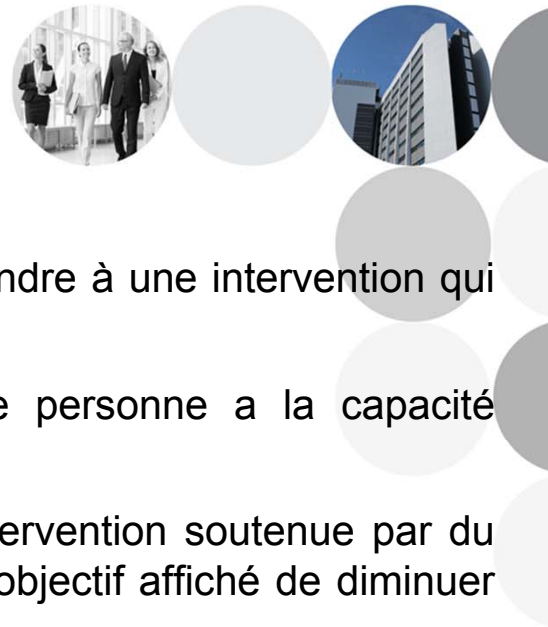
- Plus particulièrement, la Direction générale des services correctionnels est chargée :
  - de fournir aux tribunaux des rapports présentenciels, des évaluations de remise en liberté pour conjoint violent ou tout autre renseignement demandé;
  - d'évaluer les personnes qui lui sont confiées;
  - d'assurer le suivi dans la communauté (milieu ouvert) et la garde des personnes qui leur sont confiées jusqu'à la fin de leur peine (milieu fermé);

### 1.3. Assises Suite



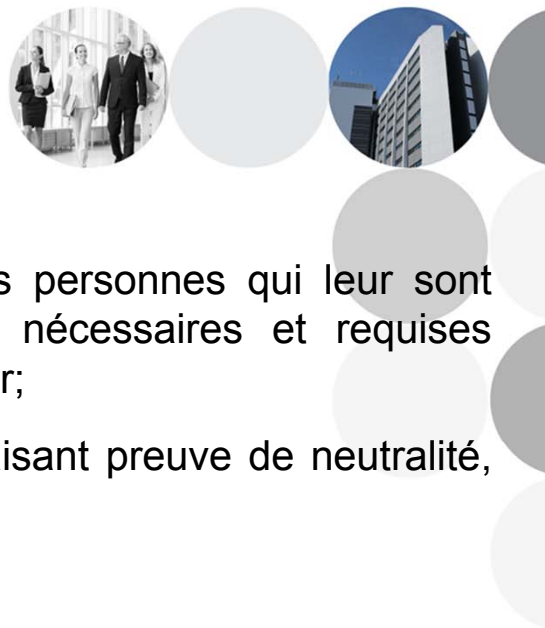
- d'élaborer et d'offrir des programmes et des services de soutien à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes et de favoriser leur accès à des programmes et services spécialisés offerts par des ressources de la communauté;
- de faire de la recherche en matière correctionnelle en association avec les autres intervenants.

## 1.4. Valeurs d'intervention



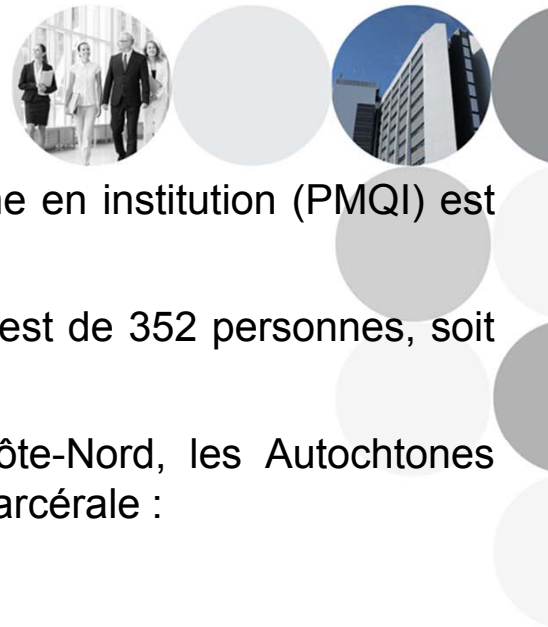
- La personne contrevenante est en droit de s'attendre à une intervention qui se fait :
  - en fonction de la reconnaissance que toute personne a la capacité d'évoluer positivement;
  - sur la base de l'engagement à fournir une intervention soutenue par du personnel compétent et intègre, avec comme objectif affiché de diminuer les risques de récidive;

## 1.4. Valeurs d'intervention Suite



- dans le respect des droits fondamentaux des personnes qui leur sont confiées, en n'imposant que les limitations nécessaires et requises conformément aux lois et règlements en vigueur;
- en évitant toute forme de discrimination, en faisant preuve de neutralité, d'objectivité et d'honnêteté.

## 1.5. Statistiques



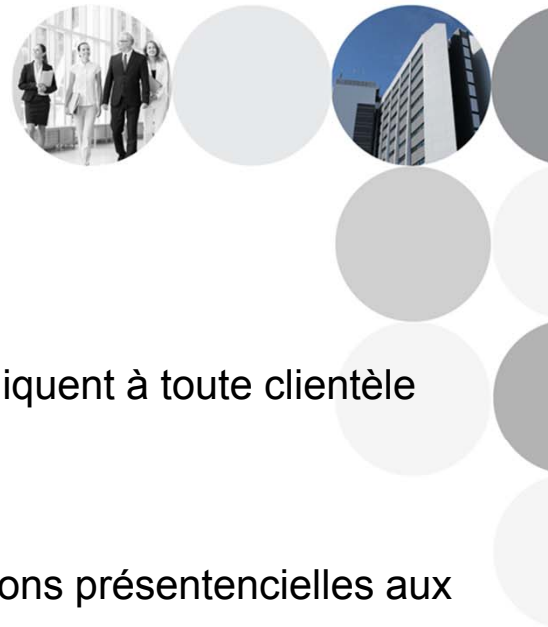
- En 2017-2018, la population moyenne quotidienne en institution (PMQI) est de 4 830 personnes.
- D'avril 2017 à janvier 2018, la PMQI autochtone est de 352 personnes, soit 7% de la population totale.
- Dans les établissements de détention de la Côte-Nord, les Autochtones constituent une part importante de la population carcérale :
  - Sept-Îles (51,8%)
  - Baie-Comeau (11,8%)



## 2. L'offre de services à l'égard de la clientèle autochtone

### 2.1. Éclairage à la Cour

- Les principes généraux d'éclairage à la Cour s'appliquent à toute clientèle autochtone.
- Éclairage à la Cour - volet autochtone :
  - Adaptation des pratiques en matière d'évaluations présentielles aux principes découlant de l'arrêt Gladue.



## 2.1. Éclairage à la Cour Suite



- Le rapport présentenciel doit prendre en considération les facteurs historiques et systémiques propres à la réalité et à la culture autochtone de la personne – consultation des représentants de la communauté.

## 2.1. Éclairage à la Cour Suite

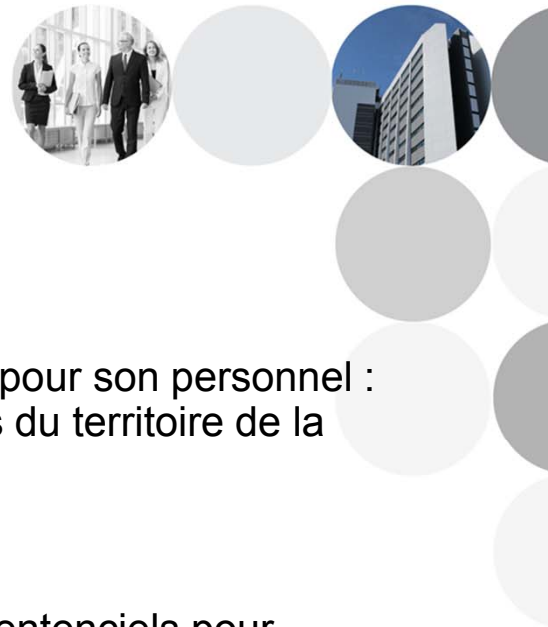
### Particularité nord-côtière

- Août 2015 :

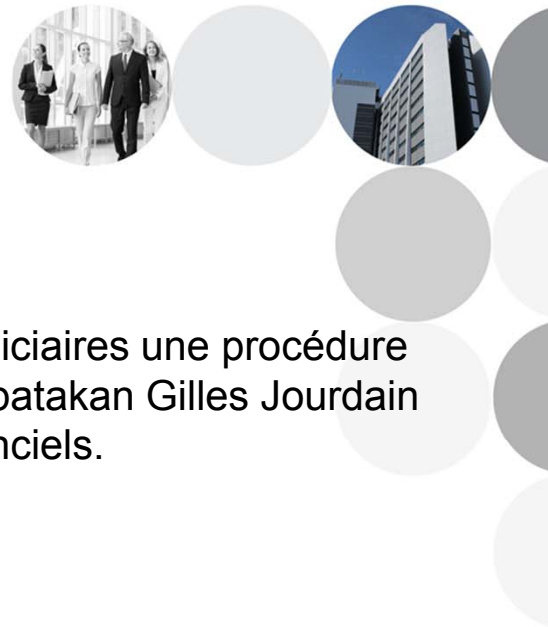
La DSPC-CN produit un document de consultation pour son personnel :  
« Sensibilisation sur les communautés autochtones du territoire de la Côte-Nord ».

- Septembre 2015 :

La DSPC-CN débute la rédaction de rapports présenticiels pour personnes autochtones.



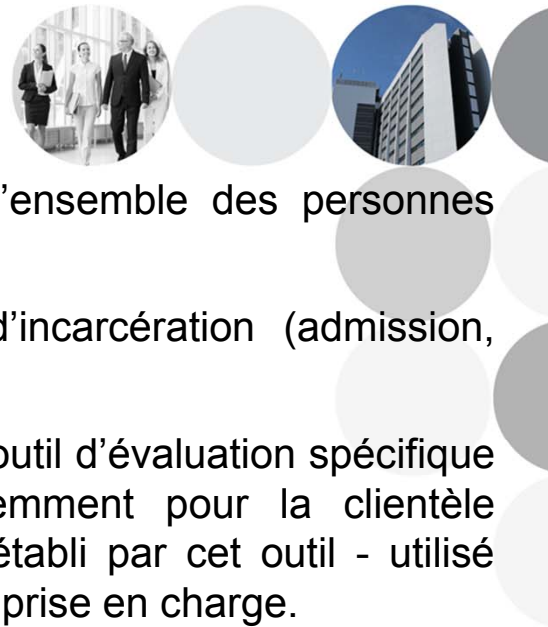
## 2.1. Éclairage à la Cour Suite



- Novembre 2015 :

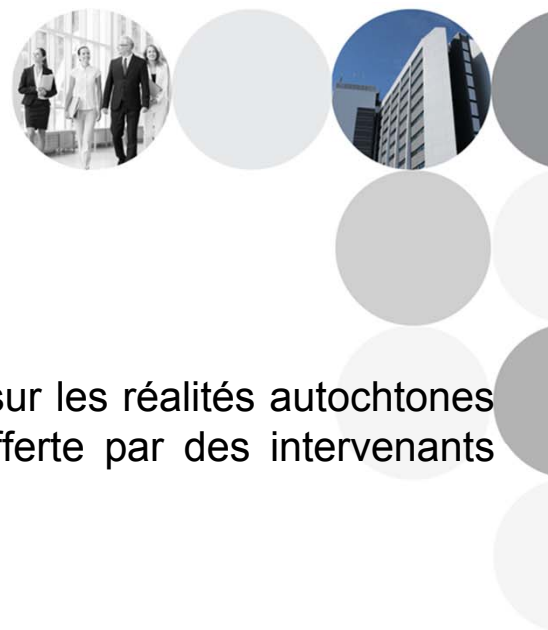
La DSPC-CN met en place pour les partenaires judiciaires une procédure d'évaluation d'admissibilité à la ressource CRC Kapatakan Gilles Jourdain dans le cadre de la rédaction de rapports présentenciels.

## 2.2. Prise en charge



- Processus de prise en charge uniforme pour l'ensemble des personnes incarcérées (prévenue, détenue).
- Prise en charge dès le début de la peine d'incarcération (admission, prévention suicide, classement).
- Évaluation en fonction du statut et de la peine : l'outil d'évaluation spécifique en délinquance sexuelle est interprété différemment pour la clientèle autochtone - le niveau de risque ne peut être établi par cet outil - utilisé comme indicateur pour déterminer les besoins de prise en charge.
- Suivi en fonction du statut, du niveau de risque et des besoins identifiés dans le cadre de l'évaluation.

## 2.2. Prise en charge Suite



### Particularités nord-côtières :

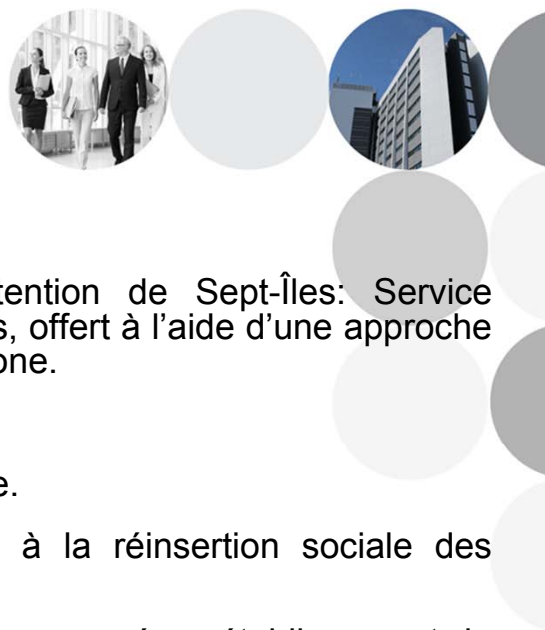
- Septembre 2015 :

La DSPC-CN forme l'ensemble de son personnel sur les réalités autochtones « Les peuples autochtones » La formation est offerte par des intervenants autochtones du CRC Kapatakan Gilles Jourdain.

- Projection 2018-2019 :

Formation à venir pour l'ensemble du personnel des établissements de détention de la Côte-Nord.

## 2.2. Prise en charge Suite



### ▪ Printemps 2018 :

Projet de réinsertion sociale à l'Établissement de détention de Sept-Îles: Service d'accompagnement des personnes autochtones incarcérées, offert à l'aide d'une approche culturellement adaptée par une ressource du milieu autochtone.

### **Objectifs :**

Diversifier l'offre de services axée sur une approche adaptée.

Promouvoir l'action collaborative avec les communautés à la réinsertion sociale des personnes incarcérées.

Favoriser la réinsertion sociale et la poursuite du processus amorcé en établissement de détention.

Contribuer à favoriser les demandes de permission de sortir et de libération conditionnelle.

## 2.3. Infrastructures adaptées Côte-Nord



- **Nouvel Établissement de détention de Sept-Îles :**
  - Bureau à l'usage d'intervenants autochtones.
  - Salle circulaire pouvant accueillir 30 personnes (photo).







## 2.3. Infrastructures adaptées Côte-Nord



- Local identifié pour la réalisation d'activités artisanales autochtones.
- Cour extérieure pour la tenue d'activités culturelles et traditionnelles (photo).



## 2.3. Infrastructures adaptées Côte-Nord Suite



- **Projet de tente de sudation :**

- **Juin 2017 :**

- Le nouvel Établissement de détention de Sept-Îles accueille sa nouvelle clientèle.

## 2.3. Infrastructures adaptées Côte-Nord Suite



- Automne 2017 :

Rencontre avec les partenaires autochtones (CRC Kapatakan Gilles Jourdain, Service de première ligne, Institut Tshakapesh) afin de discuter du projet de tente de sudation. L'orientation prise est celle de débiter par des cercles de partage. Il est prévu une période d'expérimentation de 12 mois pour ensuite évaluer la situation et les besoins. Plusieurs options seront alors envisagées (maintien, maintien avec modifications ou développement de nouveaux projets).

## 2.3. Infrastructures adaptées Côte-Nord Suite

- Janvier 2018 :

Début du programme en lien avec les cercles de partage.

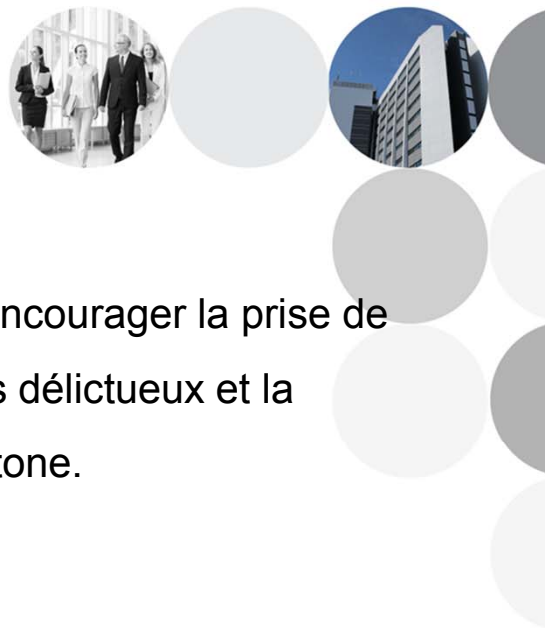


## 2.4. Programmes généraux



- Tous les établissements de détention offrent des services de base dans les domaines suivants :
  - Éducation
  - Travail
  - Socioculturel ou sportif
- L'accès est le même pour toutes les personnes détenues.
- 7 établissements de détention offrent des programmes spécialisés pour la clientèle autochtone : Amos, Baie-Comeau, Hull, Leclerc de Laval, New-Carlisle, Saint-Jérôme et Sept-Îles.

## 2.4. Programmes généraux Suite



- Programme correctionnel « Parcours » qui vise à encourager la prise de conscience des conséquences des comportements délictueux et la responsabilisation. Adapté pour la clientèle autochtone.



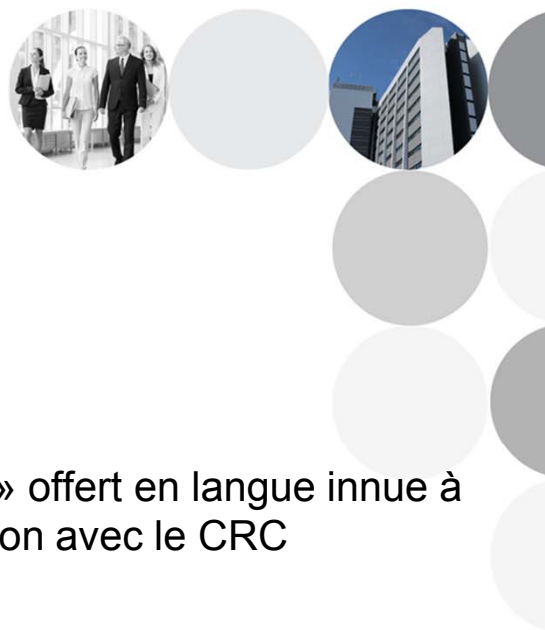
## 2.4. Programmes généraux Suite

### Particularité nord-côtière

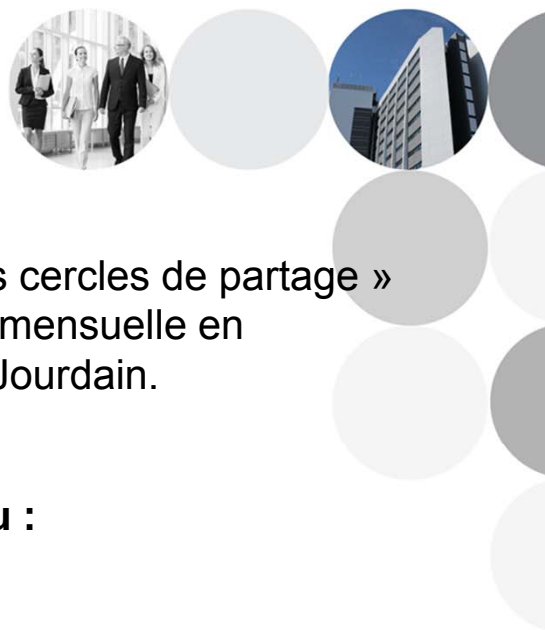
- Programme de réinsertion sociale :
  - **Établissement de détention de Sept-Îles :**

- 2014 à aujourd'hui :

Programme « Les substances psychotropes » offert en langue innue à raison d'une activité mensuelle en collaboration avec le CRC Kapatakan Gilles Jourdain.



## 2.4. Programmes généraux Suite



- Janvier 2018 à aujourd'hui :

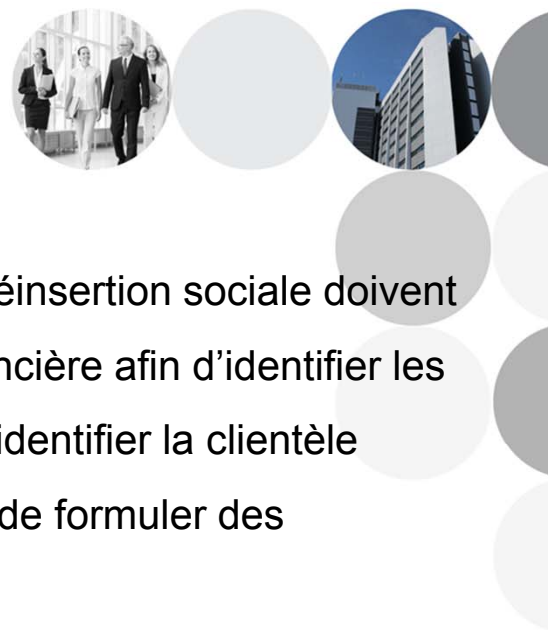
Programme « La spiritualité autochtone et les cercles de partage » offert en langue innue à raison d'une activité mensuelle en collaboration avec le CRC Kapatakan Gilles Jourdain.

- **Établissement de détention de Baie-Comeau :**

- Projection 2018-2019 :

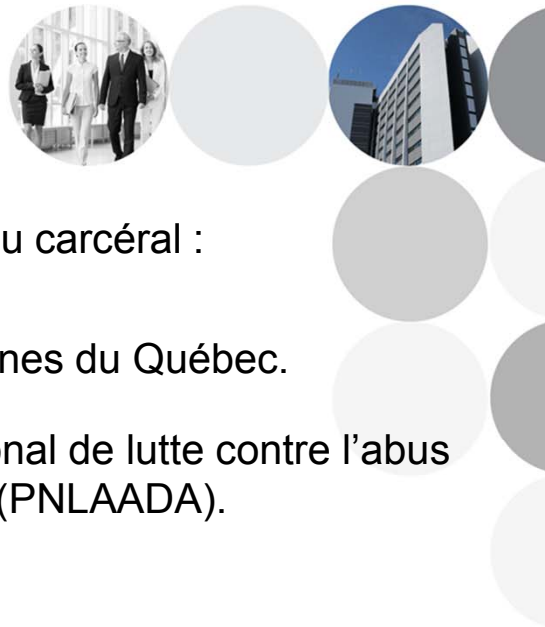
Analyse en cours pour développer le programme « La spiritualité et les cercles de partage » en langue innue.

## 2.4. Programmes généraux Suite



Les ressources dispensant les programmes de réinsertion sociale doivent produire deux évaluations en cours d'année financière afin d'identifier les services rendus. L'objectif des évaluations est d'identifier la clientèle touchée, le niveau d'appréciation et, s'il y a lieu, de formuler des recommandations.

## 2.5. Collaboration avec les partenaires



Les ressources utilisées en communauté et en milieu carcéral :

- Référence aux Services parajudiciaires autochtones du Québec.
- Référence aux intervenants du Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA).

## 2.5. Collaboration avec les partenaires Suite



- Participation à la table multisectorielle (autochtone-allochtone) pour la gestion de clientèles autochtones à problématiques multiples nécessitant des services de divers organismes au sein des communautés.
- Service ponctuel d'intervention psychosocial offert par Santé Canada en milieu carcéral pour certaines problématiques (exemple : violence).
- Référence au service de santé autochtone (service de première ligne).
- Référence au centre d'amitié autochtone.

## 2.5. Collaboration avec les partenaires Suite



- En avril 2018, un représentant des Services correctionnels de la Côte-Nord, région Sept-Îles, est identifié afin de participer à la Table locale d'accessibilité aux services urbains pour les Autochtones à Sept-Îles.

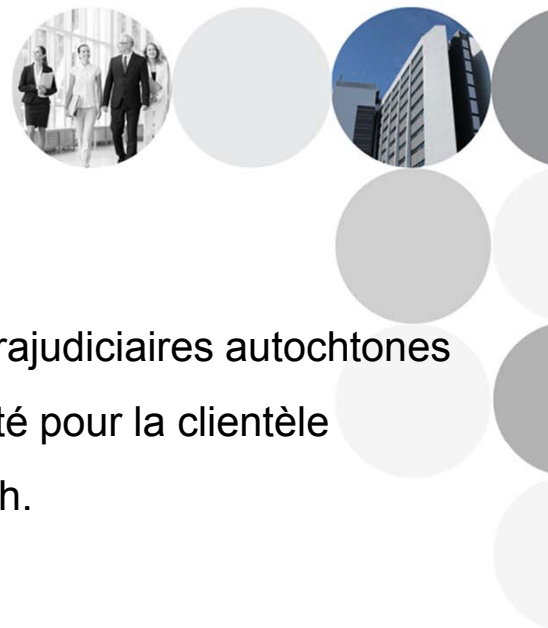
## 2.5. Collaboration avec les partenaires Suite



Dans le cadre du suivi en communauté et pour l'évaluation de la clientèle :

- Utilisation d'intervenants de la communauté pour faire du travail d'interprétation (traduction) pour la clientèle innue et naskapie.
- Gestion par le Conseil de bande de Uashat Mak Mani-Utenam pour le placement de la clientèle autochtone pour les travaux communautaires.

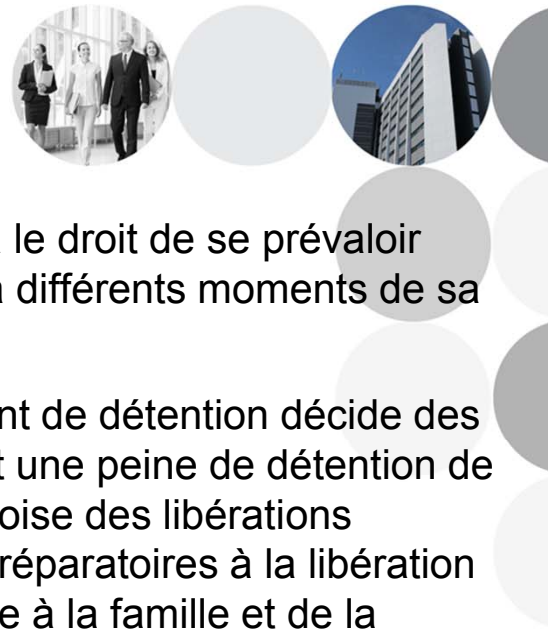
## 2.5. Collaboration avec les partenaires Suite



- Entre 2010 à 2016, contrat avec les Services parajudiciaires autochtones du Québec pour effectuer le suivi en communauté pour la clientèle autochtone de Matimekosh et Kawawachikamach.

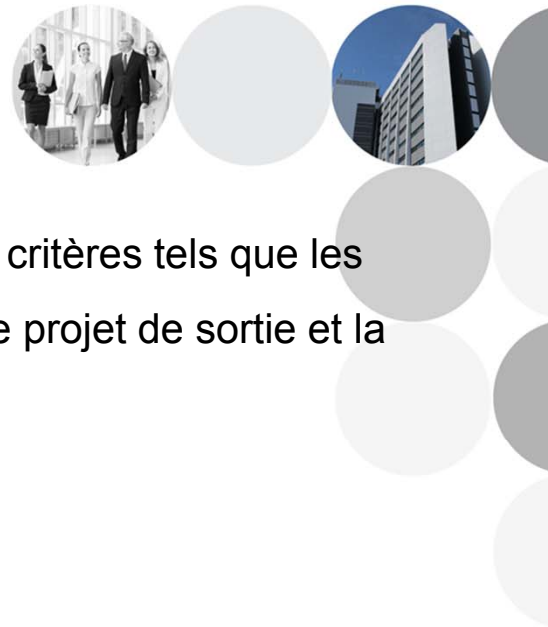


## 2.6. Mesures de remises en liberté



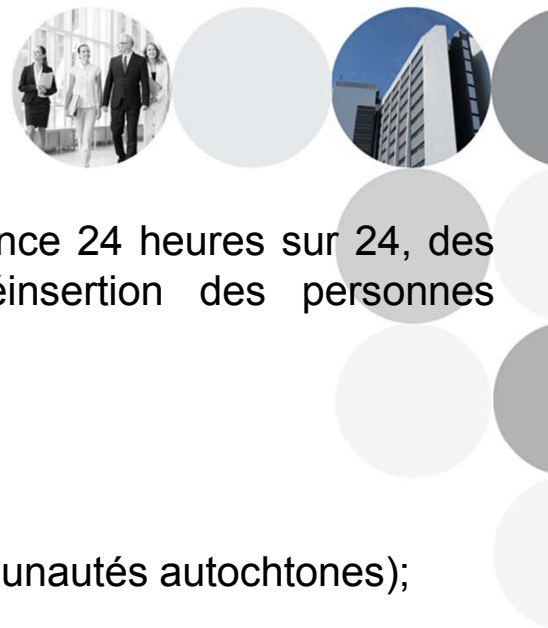
- En vertu de la LSCQ, toute personne incarcérée a le droit de se prévaloir d'une mesure de mise en liberté sous conditions à différents moments de sa peine.
- La LSCQ prévoit que le directeur de l'établissement de détention décide des permissions de sortir pour les personnes purgeant une peine de détention de moins de 6 mois alors que la Commission québécoise des libérations conditionnelles décide des permissions de sortir préparatoires à la libération conditionnelle, des permissions de sortir pour visite à la famille et de la libération conditionnelle pour les personnes purgeant une peine de détention de 6 mois et plus.

## 2.6. Mesures de remises en liberté



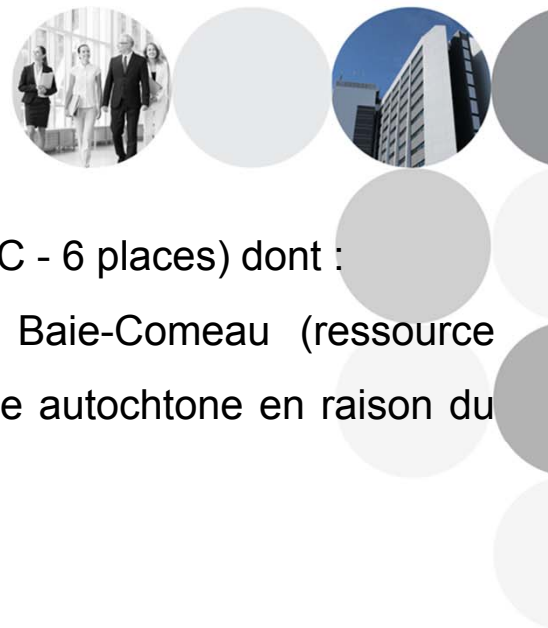
- Les décisions sont prises en fonction de plusieurs critères tels que les antécédents, la conscientisation, la mobilisation, le projet de sortie et la gestion du risque.

## 2.6. Mesures de remises en liberté Suite



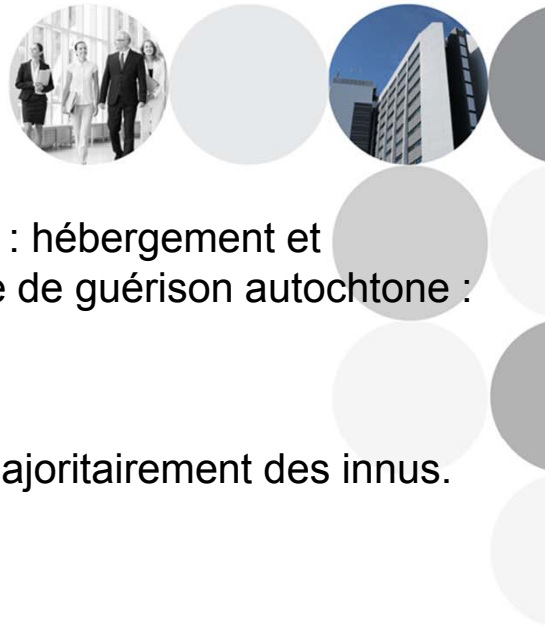
- Les CRC offrent de l'hébergement, une surveillance 24 heures sur 24, des programmes et de l'aide en vue de la réinsertion des personnes contrevenantes :
  - 25 CRC dont :
    - 14 places au CRC Makitautik (inuit);
    - 8 places au CRC Waseskun (toutes les communautés autochtones);
    - 18 places au CRC Kapatakan Gilles Jourdain (innu);

## 2.6. Mesures de remises en liberté Suite



- 3 Centres d'hébergement communautaire (CHC - 6 places) dont :
  - 2,52 places à Point de rencontre de Baie-Comeau (ressource allochtone, mais fréquentée par la clientèle autochtone en raison du volet spirituel).

## 2.7. Retour dans la communauté



- **CRC Kapatakan Gilles Jourdain** – Mani-Utenam : hébergement et programmes reposant sur la philosophie holistique de guérison autochtone :
- 18 places dont 2 pour femmes.
- Clientèle des Premières Nations, mais accueille majoritairement des innus.

## 2.7. Retour dans la communauté Suite



Démarches d'accompagnement :

- 2012 :

Début des rencontres entre les intervenants du CRC et des Services correctionnels.

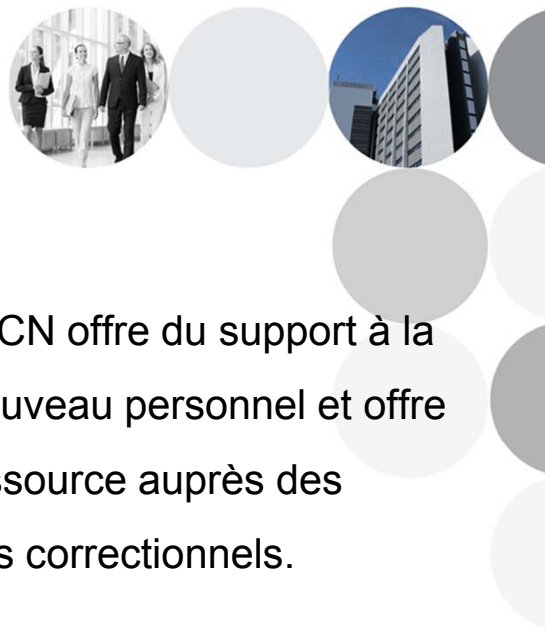
- Mars 2014 :

Création d'un comité d'implantation composé de représentants du CRC et des Services correctionnels afin de soutenir, accompagner et orienter la ressource. Le comité tient des rencontres sur une base régulière.

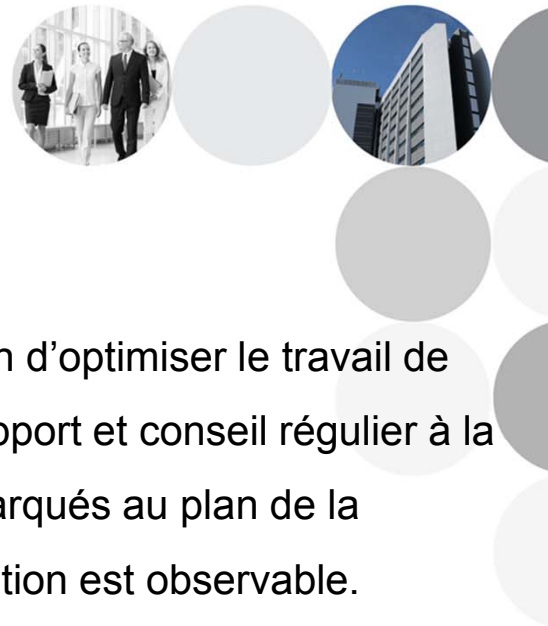
## 2.7. Retour dans la communauté Suite

Mars : 2014

Le CRC accueille les premiers résidents. La DSPC-CN offre du support à la ressource, participe activement à la formation du nouveau personnel et offre de l'accompagnement pour la publicisation de la ressource auprès des partenaires judiciaires et de l'ensemble des Services correctionnels.



## 2.7. Retour dans la communauté Suite

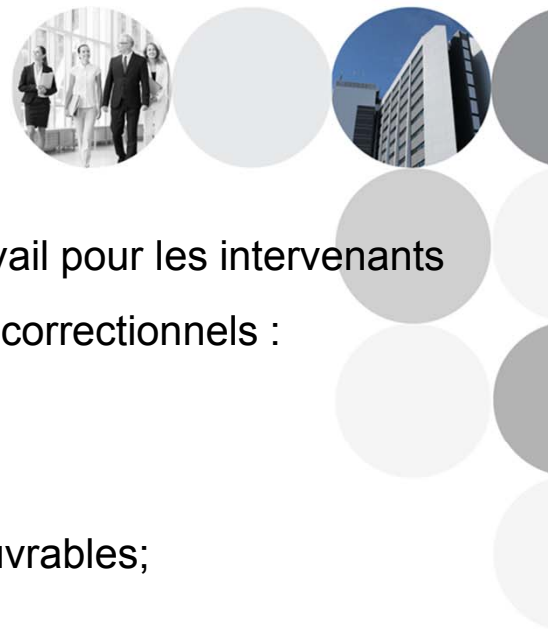


Septembre 2014 :

Nomination d'une personne pivot à la DSPC-CN afin d'optimiser le travail de collaboration avec le CRC. Cette personne offre support et conseil régulier à la ressource. Rapidement des effets positifs sont remarqués au plan de la collaboration et une augmentation du taux d'occupation est observable.



## 2.7. Retour dans la communauté Suite



Créations de plusieurs procédures et d'outils de travail pour les intervenants du CRC Kapatakan Gilles Jourdain et des Services correctionnels :

- Référence au programme de guérison;
- Gestion des cas problèmes;
- Absence non autorisée en dehors des heures ouvrables;
- Gestion des projets de sortie;
- Gestion des manquements en fonction des mesures.

## 2.7. Retour dans la communauté Suite

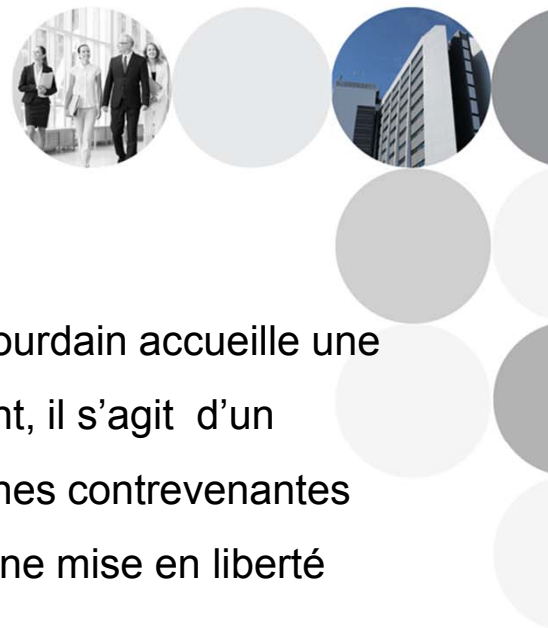


Janvier 2016 à aujourd'hui :

Début des démarches du comité pour le développement du projet Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ).

La clientèle ainsi que des ressources autochtones (CRC Kapatakan Gilles Jourdain, Centre Miam Uapukun) sont ciblées pour l'application du projet. Les collaborateurs proviennent de divers milieux (judiciaire, santé, services correctionnels, ressources du milieu autochtone). L'actualisation du PTTCQ est envisagée pour l'automne 2018.

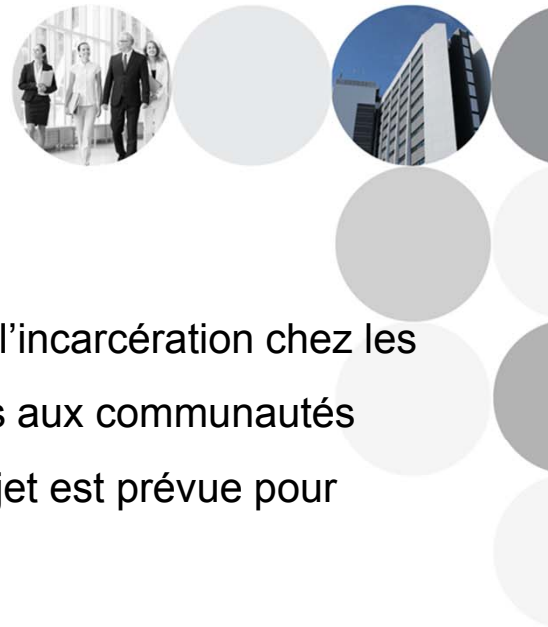
## 2.7. Retour dans la communauté Suite



Janvier 2017 à aujourd'hui :

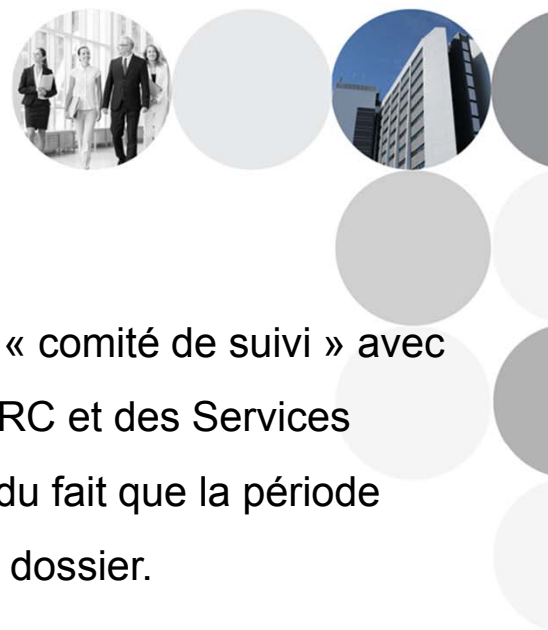
Projet à l'étude afin que le CRC Kapatakan Gilles Jourdain accueille une clientèle provenant de la justice. Plus spécifiquement, il s'agit d'un programme spécial d'hébergement pour les personnes contrevenantes autochtones de la Côte-Nord pouvant bénéficier d'une mise en liberté provisoire par la Cour du Québec.

## 2.7. Retour dans la communauté Suite



L'objectif du programme est de réduire le recours à l'incarcération chez les autochtones en élargissant la prestation de services aux communautés autochtones de la Côte-Nord. L'actualisation du projet est prévue pour l'automne 2018.

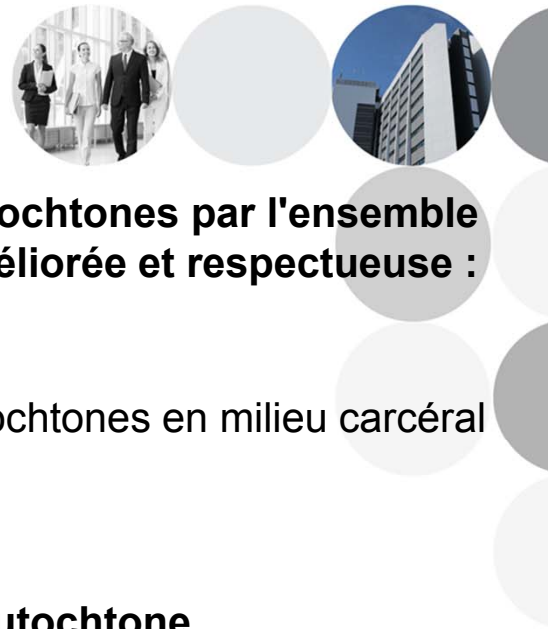
## 2.7. Retour dans la communauté Suite



Printemps 2017 :

Changement de nom du comité d'implantation pour « comité de suivi » avec une participation plus restreinte d'intervenants du CRC et des Services correctionnels. Ce changement s'impose en raison du fait que la période d'implantation est terminée et l'évolution positive du dossier.

### 3. Défis



#### 3.1 Appropriation et intégration des réalités autochtones par l'ensemble des intervenants, pour une offre de services améliorée et respectueuse :

- Formation et sensibilisation;
- Poursuite du développement d'activités autochtones en milieu carcéral pour la région de la Côte-Nord;
- Partenariats.

#### 3.2 Implication et adhésion accrues du milieu autochtone.